

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'URGENCE LOCAL
TENUE LE 19 JUIN 2023 À 19H00

Sont présents:

- Les conseillères Mesdames Sophie Bouchard, Marielle Gauthier, Chantal Godbout, Blaise Boisvert
- Les conseillers Mrs Réjean Bernard et Réal East.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement, formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Mme Sophie Bouchard.

Assiste également à l'assemblée, Mme Lise Bégin, directrice générale, greffière-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée, assiste aussi à l'assemblée Mme Sylvie Perreault comme directrice générale adjointe.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'URGENCE LOCAL**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 19H04.

2. **23-06-140 : ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION D'URGENCE ET RENONCIATION PAR LES ÉLUS DE L'AVIS DE CONVOCATION D'URGENCE LOCAL**

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier appuyé par Mme Blaise Boisvert et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de convocation, tel que signifié et de prendre en considération. Les élus étant toutes présents renoncent à l'avis de convocation de la réunion extraordinaire d'urgence local pour les feux de forêt qui surgissent en région de l'Abitibi-Témiscamingue

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour et renonciation à l'avis de convocation de la réunion d'urgence;
3. Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement #254 relatifs aux feux extérieurs et concernant le brûlage abrogeant le règlement #242
4. Responsabilité Civile Maison qui traverse le Pont P-00228
5. Période de questions;
6. Clôture de la séance extraordinaire. Il est ___ h ___

3. **23-06-141 : AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT #254 RELATIFS AUX FEUX EXTÉRIEURS ET CONCERNANT LE BRÛLAGE ABROGEANT LE RÈGLEMENT #242**

3.1 Avis de motion est donné par Mme Chantal Godbout qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de La Reine sera présenté pour adoption le règlement #254 « Règlement relatifs aux feux extérieurs et concernant le brûlage abrogeant le règlement #242 ».

4. **23-06-142 : ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE BÂTIMENT VACANT QUI TRAVERSE LE PONT P-00242 AU 17, PETIT RANG DIX À LA REINE**

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment au 17, petit rang dix est une maison vacante et qu'elle sera détruite par le ministère des transports sous peu à cause de la fermeture définitive du pont P-00242;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Reine a barricadé cette maison, enlevé les escaliers selon les recommandations du rapport d'inspection de l'assureur en date du 10 juillet 2023 pour sécuriser les lieux et empêcher l'introduction par infraction;

EN CONSEQUENCES, il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Reine demande une révision des frais d'assurances pour ce bâtiment en demandant d'être assuré responsabilité civile seulement.

ADOPTÉ à l'unanimité par les membres du conseil

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **23-06-143 : CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyée par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19h10.

ADOPTÉ à l'unanimité par les membres du conseil

Directrice générale Greffière Trésorière
Lise Bégin

Mairesse suppléante
Sophie Bouchard

Je, Sophie Bouchard, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.